



OSISKO ACQUIERT UNE REDEVANCE AURIFÈRE SUR LE PROJET EAGLE GOLD DE VICTORIA GOLD, AU CANADA, ENTIÈREMENT FINANCÉ ET PRÊT POUR LA CONSTRUCTION

(Montréal, le 8 mars 2018) Redevances Aurifères Osisko Ltée (« Osisko ») (TSX et NYSE : OR) a le plaisir d'annoncer qu'elle a signé une offre de souscription (l'« offre de souscription ») avec Victoria Gold Corp. (« Victoria ») afin d'acquérir une redevance de 5 % du rendement net de fonderie (*Net Smelter Return* ou « NSR ») (la « redevance ») pour 98 millions de dollars canadiens (l'« acquisition de la redevance ») sur la propriété Dublin Gulch (la « propriété »), qui abrite le projet Eagle Gold (« Eagle » ou le « projet ») situé au Yukon, au Canada (la « redevance »).

Eagle est un projet aurifère prêt pour la construction qui compte actuellement 2,7 millions d'onces d'or en réserves prouvées et probables provenant de 123 millions de tonnes de minerai à une teneur de 0,67 gramme d'or par tonne, tel qu'indiqué dans une étude de faisabilité conforme au Règlement 43-101. Une fois en production, le projet devrait produire environ 200 000 onces d'or par année moyennant des coûts d'exploitation d'environ 550 \$ US par once. La construction du projet et les activités d'exploitation ont été autorisées.

L'acquisition de la redevance procure à Osisko ce qui suit :

- une redevance NSR significative sur un projet au Canada prêt pour la construction et entièrement financé;
- des flux de trésorerie à court terme provenant d'une juridiction de premier plan grâce à l'ajout d'une moyenne de 10 000 onces d'or par année au cours de la durée de vie de la mine projetée de 10 ans d'Eagle, à compter de 2020;
- un potentiel de croissance accru au moyen de l'ajout du gisement Olive et de nouveaux travaux d'exploration.

Selon les termes de l'offre de souscription, Osisko a en outre convenu d'acquérir par voie de placement privé 100 000 000 d'actions ordinaires de Victoria au prix de 0,50 \$ CA par action ordinaire (le « placement privé »), pour un financement total par Osisko de 148 millions de dollars canadiens, incluant l'acquisition de la redevance (le « financement »).

Dans le cadre du financement, Victoria s'est entendue avec Orion Mine Finance (« Orion ») et Les Services Financiers Caterpillar Limitée (« Caterpillar ») relativement à un financement destiné à la construction totalisant environ 505 millions de dollars canadiens (compte tenu du financement) qui devrait financer entièrement la mise en valeur du projet jusqu'au début de la production commerciale.

Sean Roosen, président du conseil et chef de la direction d'Osisko, commentant la transaction : « Nous sommes très heureux de nous associer à Victoria dans le cadre de la mise en valeur de la prochaine grande mine d'or au Canada, et de générer d'importants avantages pour toutes les parties prenantes du projet. L'ajout de la redevance Eagle vient consolider nos actifs canadiens et bonifier le profil de croissance d'Osisko au moyen d'une production aurifère à court terme provenant d'un projet titulaire de tous les permis requis, entièrement financé et prêt à démarrer, situé au Yukon, un territoire minier de premier plan.

Après avoir visité le site du projet et rencontré bon nombre des parties prenantes, nous nous réjouissons à la perspective d'investir dans Victoria et de travailler avec elle au Yukon pour mener ce projet à terme. Le prix de l'or s'établissant actuellement à plus de 1 700 \$ CA l'once, le moment est bien choisi pour s'investir dans un projet aurifère au Canada, compte tenu de la disponibilité des fournisseurs et de la main-d'œuvre. Par ailleurs, la robustesse économique de ce projet prépare le terrain pour ce qui, selon nous, devrait être un projet qui contribuera au développement économique de la région et du Yukon, à court et à long terme, puisque la main-d'œuvre locale acquerra des compétences et de l'expérience qui pourront être appliquées à des projets futurs. »

L'acquisition de la redevance

Dans le cadre de l'acquisition de la redevance, Osisko avancera 98 millions de dollars canadiens en échange d'une redevance de 5 % NSR sur tous les métaux et minéraux produits par la propriété, qui comprend les gisements Eagle et Olive, jusqu'à ce qu'un total de 97 500 onces d'or affiné aient été livrées à Osisko, et détiendra une redevance de 3 % NSR par la suite.

Le financement de la redevance devrait être réalisé en deux versements, le premier versement de 49 millions de dollars canadiens devant être effectué une fois que certaines conditions auront été remplies, notamment la signature par Victoria et Orion de conventions de crédit définitives à l'égard des facilités de crédit d'Orion et la clôture de ces facilités, et le second versement de 49 millions de dollars canadiens devant être effectué au prorata des prélèvements faits sur les facilités de crédit d'Orion relatives à la dette subordonnée.

Le placement privé

Osisko s'est engagée à acquérir 100 millions d'actions ordinaires (« actions ») de Victoria pour un produit total de 50 millions de dollars canadiens. Le produit du placement privé servira principalement à poursuivre la construction d'Eagle et aux besoins généraux du fonds de roulement. Suite au placement privé, Osisko prévoit être propriétaire d'environ 121 millions d'actions ordinaires de Victoria, soit environ 15,7 % des actions ordinaires de Victoria émises et en circulation. Tous les titres émis à Osisko aux termes du placement privé seront assujettis à un délai de conservation de quatre mois à compter de la date d'émission des titres, selon la législation en valeurs mobilières applicable. De plus, Osisko aura le droit de nommer un membre au conseil d'administration de Victoria.

La clôture de l'opération est conditionnelle à la signature des documents définitifs, au respect des conditions préalables et à l'obtention des approbations des autorités de réglementation.

La propriété Dublin Gulch et le projet Eagle Gold

La propriété aurifère Dublin Gulch, détenue en propriété exclusive par Victoria Gold, est située dans le centre du Yukon, au Canada, environ 375 kilomètres au nord de la capitale Whitehorse, et à environ 85 kilomètres du village de Mayo. La propriété est accessible par la route toute l'année et est située à l'intérieur du réseau de distribution électrique d'Énergie Yukon.

La propriété compte une superficie d'environ 555 kilomètres carrés et abrite le gisement Eagle Gold de Victoria. La mine Eagle Gold devrait être la prochaine à être mise en exploitation au Yukon et, avec les gisements Eagle et Olive, devrait compter des réserves prouvées et probables de 2,7 millions d'onces d'or provenant de 123 millions de tonnes de minerai d'une teneur de 0,67 gramme d'or par tonne, tel qu'indiqué dans une étude de faisabilité conforme au Règlement 43-101. Selon une évaluation des ressources conforme au Règlement 43-101, les gisements Eagle et Olive

compteraient 191 millions de tonnes de ressources minérales à teneur moyenne de 0,65 gramme d'or par tonne et contiendraient 4,0 millions d'onces d'or mesurées et indiquées, incluant les réserves prouvées et probables, de même que 24 millions de tonnes de ressources minérales supplémentaires à une teneur moyenne de 0,61 gramme d'or par tonne qui contiendraient 0,5 million d'onces d'or présumées.

À propos de Redevances Aurifères Osisko Ltée

Redevances Aurifères Osisko Ltée est une société de redevances intermédiaire de métaux précieux axée sur les Amériques ayant débuté ses activités en juin 2014. Depuis qu'elle a acquis le portefeuille d'Orion, Osisko détient un portefeuille concentré en Amérique du Nord qui se compose de plus de 130 redevances, flux de métaux et conventions d'achat de la production de métaux précieux. Le portefeuille d'Osisko se compose de cinq principaux actifs, y compris une redevance de 5 % NSR sur la mine Canadian Malartic, qui est la plus importante mine aurifère au Canada. Osisko détient également un portefeuille d'investissements dans des sociétés ouvertes du secteur des ressources, incluant des participations de 15,5 % dans Minière Osisko inc., 32,7 % dans Barkerville Gold Mines Ltd. et 12,7 % dans Ressources Falco Ltée.

Le siège social d'Osisko est situé au 1100, avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau 300, Montréal (Québec) H3B 2S2.

Énoncés prospectifs

Certains énoncés figurant dans ce communiqué peuvent être considérés comme de l'« information prospective » et des « énoncés prospectifs » au sens des lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables et de la Private Securities Litigation Reform Act of 1995 des États-Unis (collectivement, les « énoncés prospectifs »). Tous les énoncés dans ce communiqué qui ne sont pas des faits historiques et qui font référence à des événements futurs, des faits nouveaux ou des performances qu'Osisko prévoit, y compris les attentes de la direction concernant la croissance d'Osisko, les résultats d'exploitation, les estimations des recettes futures, le besoin de capitaux supplémentaires, l'estimation des réserves minérales et des ressources minérales, les estimations de production, les coûts de production et les revenus, la demande future et les prix des produits de base, ainsi que les perspectives et occasions d'affaires sont des énoncés prospectifs. En outre, les énoncés (y compris les données figurant dans les tableaux) sur les réserves et les ressources et les onces d'équivalent en or ont des énoncés prospectifs, car ils impliquent l'évaluation implicite, fondée sur certaines estimations et hypothèses, et rien ne garantit que les estimations seront réalisées. Les énoncés prospectifs sont des énoncés qui ne sont pas des faits historiques et qui peuvent généralement, mais pas forcément, être identifiés par l'emploi de mots comme « prévoit », « planifie », « anticipe », « croit », « a l'intention », « estime », « projette », « potentiel », « échéancier », et autres expressions semblables ou des variations (incluant les variantes négatives), ou des énoncés à l'effet que des événements ou des conditions « se produiront », « pourraient » ou « devraient » se produire, incluant, mais sans s'y limiter, la performance des actifs d'Osisko, la réalisation des bénéfices escomptés de ses investissements et de l'opération avec Victoria. Bien qu'Osisko soit d'avis que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs se fondent sur des hypothèses raisonnables, ces énoncés comportent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs et ne garantissent pas les résultats futurs, si bien que les résultats réels pourraient différer sensiblement des résultats prévus dans les énoncés prospectifs. Les facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des résultats prévus dans les énoncés prospectifs incluent, sans s'y limiter : la fluctuation des prix des produits de base qui sous-tendent les redevances détenues par Osisko (or et argent); les fluctuations de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain; les changements apportés à la réglementation imposée par les gouvernements nationaux et locaux, y compris les régimes d'octroi des permis et de licences et les politiques fiscales; la réglementation et l'évolution de la conjoncture politique ou économique dans les pays où sont situées les propriétés dans lesquelles Osisko détient une redevance ou un autre intérêt ou par l'entremise desquelles ils sont détenus; les risques liés aux exploitants des propriétés dans lesquelles Osisko détient une redevance; l'influence des évolutions macroéconomiques; les occasions d'affaires qui s'offrent à Osisko ou qu'elle poursuit; la disponibilité continue de capital et de financement et les conditions générales économiques, commerciales et du marché; les litiges; les différends concernant les titres, permis ou licences liés à des intérêts sur l'une des propriétés dans lesquelles Osisko détient une redevance ou un autre droit; des difficultés relatives au développement, à l'obtention de permis, à l'infrastructure, à l'exploitation ou aux aspects techniques sur l'une des propriétés dans lesquelles Osisko détient une redevance ou un autre intérêt; des retards ou des conditions climatiques défavorables à l'une des propriétés dans lesquelles Osisko détient une redevance ou un autre intérêt; des différences dans la cadence et l'échéancier de production par rapport aux estimations de ressources ou aux prévisions de production faites par les exploitants des propriétés dans lesquelles Osisko détient une redevance ou un autre droit; les risques et les dangers liés à l'exploration, au développement et à l'exploitation minière sur l'une des propriétés dans lesquelles Osisko détient une redevance ou un autre

intérêt, y compris, mais sans s'y limiter, les conditions géologiques et métallurgiques inhabituelles ou imprévues, des affaissements ou des effondrements de terrains, les inondations et les autres catastrophes naturelles ou des troubles civils ou d'autres risques non assurés. Les énoncés prospectifs figurant dans ce communiqué de presse sont basés sur des hypothèses jugées raisonnables par la direction incluant, mais sans s'y limiter : l'exploitation continue des propriétés dans lesquelles Osisko détient une redevance ou un autre intérêt par les propriétaires ou les exploitants de ces propriétés de manière conforme aux pratiques antérieures; l'exactitude des énoncés publics et de la divulgation faits par les propriétaires ou les exploitants de ces propriétés sous-jacentes; l'absence de changement défavorable important dans le prix des produits de base qui sous-tendent le portefeuille d'actifs; aucun changement défavorable à l'égard d'une propriété importante dans laquelle Osisko détient une redevance, des flux de métaux ou un autre intérêt; l'exactitude de la divulgation publique des attentes relatives au développement de propriétés sous-jacentes qui ne sont pas encore en production; et l'absence d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les actions, événements ou résultats réels diffèrent de ceux prévus, estimés ou attendus.

Pour plus de détails au sujet de ces facteurs et hypothèses ainsi que des autres facteurs et hypothèses qui sous-tendent les énoncés prospectifs formulés dans le présent communiqué, se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » de la plus récente notice annuelle d'Osisko déposée auprès des commissions en valeurs mobilières canadiennes, et disponible en version électronique sous le profil d'émetteur d'Osisko sur SEDAR, au www.sedar.com et auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis, sur EDGAR, au www.sec.gov. L'information prospective présentée dans le présent communiqué reflète les attentes de la Société à la date des présentes et est sujette à changement après cette date. La Société décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser tout énoncé prospectif, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement, à l'exception de ce qui est exigé par la loi.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter Redevances Aurifères Osisko :

Vincent Metcalfe
Vice-président, relations aux investisseurs
Tél. : 514 940-0670
vmetcalfe@osiskogr.com

Joseph de la Plante
Vice-président, développement corporatif
Tél. : 514 940-0670
jdelaplante@osiskogr.com